



16 ÉTAPES POUR BOOSTER L'EMPLOI
DES PERSONNES EN SITUATION DE HANDICAP

INCLUSIVE TOUR CHARTRE D'ENGAGEMENT



Favoriser la mise à l'emploi de 40 000 personnes en situation de handicap au sein des Entreprises Adaptées

En France, plus de 500 000 demandeurs d'emploi sont en situation de handicap, avec une augmentation de 98% entre 2011 et 2018 et un taux de chômage deux fois plus élevé que de tout le public sans emploi. Coconstruire ensemble la société inclusive, c'est accommoder nos entreprises à la prise en compte de la diversité des silhouettes humaines. Être inclusif, c'est faire de l'équité, consistant à moduler l'action selon les besoins, les désirs, les rêves, les projets singuliers, pour compenser les inégalités de nature ou de situation.

La réforme de l'obligation d'emploi engagée - applicable au 1^{er} janvier 2019 - a abouti à la libéralisation de l'entrepreneuriat social par le modèle Entreprises Adaptées dans son optique inclusive.

C'est pourquoi notre entreprise - ou notre réseau - s'engage par cette charte à relever le défi de l'emploi des personnes en situation de handicap par le développement de collaborations et de partenariats avec les Entreprises Adaptées, et à participer ainsi à la mise à l'emploi de 40 000 personnes en situation de handicap dans les 4 prochaines années au sein des Entreprises Adaptées.

Nous nous engageons notamment à :

1° Accroître les échanges économiques avec les Entreprises Adaptées par la sous-traitance, les prestations de services, la fourniture auprès des Entreprises Adaptées d'ici 2022.

2° Favoriser et accompagner la mise en oeuvre des nouvelles expérimentations au sein des Entreprises Adaptées. Soutenir la réalisation professionnelle des personnes en situation de handicap.

3° Développer les collaborations avec les Entreprises Adaptées pour stimuler l'innovation, la recherche, le mécénat financier et le mécénat de compétences dans ce secteur.

Engagements solennels conclus à Paris, le 10 Octobre 2019
Signatures

Pour l'Inclusive Tour :

Pour Total :

Delphine SEGURA
RAYET.

Cette charte a été signée en présence de Madame Pénicaud, Ministre du Travail.